



Contribution  
du Conservatoire  
du littoral  
à la mise en œuvre  
du plan Biodiversité

Décembre 2018

N° action	Actions du plan biodiversité concernées par les propositions (parmi les 90 actions)	Actions envisagées par le Conservatoire
1.	Nous cofinancerons des opérations innovantes pour renforcer l'intégration de la nature dans la ville et l'accès pour tous les citoyens à des espaces riches en biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Contribuer en relation avec les villes et les métropoles à faciliter l'accès des citoyens aux espaces naturels littoraux. Proposer dans le cadre d'un éventuel appel à projet une opération innovante (agglomérations de Marseille, Saint-Brieuc ou Dunkerque).</li> <li>· Contribuer à certaines réflexions engagées par les départements en lien avec leurs compétences ENS, sociales et tourisme (par exemple Finistère).</li> </ul>
3.	Nous accompagnerons 1000 collectivités locales d'ici à 2022 pour qu'elles deviennent des Territoires engagés pour la nature. Pour la prochaine génération des Cper, l'Etat demandera aux régions et aux collectivités ultramarines d'y consacrer un pourcentage minimum et demandera aux agences de l'eau d'être partie prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Dans le cadre des partenariats anciens et établis avec de nombreuses collectivités littorales, contribuer à la qualité des projets remontés au titre de l'initiative Territoires engagés pour la nature.</li> <li>· S'efforcer via le lien avec les DREAL et les SGAR d'intégrer un volet littoral aux CPER et aux programmes européens (Feder notamment) pour permettre un soutien significatif des actions notamment de mises en œuvre de la Trame verte et bleue.</li> </ul>
4.	Nous déploierons les solutions fondées sur la nature dans l'ensemble du territoire. Nous expérimenterons dans 20 territoires pilotes d'ici à 2025, des solutions innovantes d'adaptation des territoires au changement climatique (notamment face aux inondations).	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Proposer 1 ou 2 territoires pilotes (inondation/submersion sur deux façades littorales) : Val de Saire (Normandie) et Camargue ; sites hors programme Adapto mais également soumis à de forts enjeux en termes d'adaptation au changement climatique (éligibilité aux crédits des Agences de l'eau mais pas nécessairement aux fonds européens (voir ci-dessus).</li> <li>· Partager et diffuser les conclusions du programme Adapto d'ici 3 ans.</li> </ul>
5.	En 2019, nous renforcerons le cadre d'action pour la préservation et la restauration des zones humides.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Maintenir l'objectif d'acquérir au Conservatoire environ un tiers de zones humides sous réserve du maintien des niveaux de participations des agences de l'eau au titre de leur 11e programme.</li> <li>· Etre force de proposition pour la mission sur les zones humides confiée à deux parlementaires par le premier ministre : cartographies, dispositifs fiscaux (assiette des taxes foncières notamment), pérennité des mesures de restauration, stratégies foncières dans le cadre des SCOT, etc.</li> </ul>
7.	Nous publierons, tous les ans, un état des lieux de la consommation d'espaces et mettrons à disposition des territoires et des citoyens des données transparentes et comparables à toutes les échelles territoriales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Renforcer le partenariat du Conservatoire avec l'Observatoire National de la Mer et des Littoraux (ONML) et le CEREMA en charge du Géolittoral, afin d'améliorer la connaissance et le suivi général des pressions d'artificialisation sur ces territoires littoraux.</li> </ul>

N° action	Actions du plan biodiversité concernées par les propositions (parmi les 90 actions)	Actions envisagées par le Conservatoire
10.	Nous définirons en concertations avec les parties prenantes l'horizon temporel à retenir pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette .	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Organiser une manifestation technique sur l'artificialisation du littoral – octobre 2018 pour contribuer à une réflexion éventuellement spécifique aux territoires littoraux (densité déjà forte et croissance démographique attendue dans des territoires fragiles).</li> <li>· Contribuer à poursuivre la réflexion compte tenu des spécificités du littoral, dans le cadre du comité France Océan et en lien avec l'ANEL (par exemple atelier de l'ANEL au congrès 2019 sur ce sujet).</li> </ul>
11.	Nous soutiendrons, d'ici 2020, 10 projets innovants ou démonstrateurs en matière de désartificialisation ou renaturation de sites dégradés ou fortement artificialisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Proposer, dans la mesure où ils seront éligibles, des projets sur cette thématique dans les sites suivants : 50 pas géométriques en Guadeloupe, littoral de l'anse ouest de La Coudoulière à Saint-Mandrier (83), suppression et renaturation de l'ancienne citée commerciale de Guidel (56).</li> </ul>
21. 22.	Développer l'agroécologie au service de la biodiversité. Réduire l'usage des pesticides tout en accompagnant exploitants et filières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier et faire connaître les spécificités de l'agriculture littorale en espace protégé par le Conservatoire : réalisation d'une plaquette et d'un film d'information sur l'agriculture sur les sites du Conservatoire.</li> <li>· Mettre en place en 2019 un tableau de bord des surfaces sous convention agricole (Bio, cahier des charges niveau HVE, autres) pour suivre les évolutions engagées.</li> <li>· Poursuivre la contribution à l'élaboration et l'expérimentation des modèles agricoles adaptés aux enjeux littoraux de demain (exemple des baies algues vertes ou des espaces d'interface terre-mer).</li> <li>· Valoriser l'importance de la maîtrise foncière publique dans des situations spécifiques (captages, littoral, périurbain sous pression).</li> </ul>
23.	Renforcer la protection des pollinisateurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Insérer dans les plans de gestion les principes d'action du Conservatoire en matière de pollinisateurs sauvages, adoptés en 2018. Partager ces principes avec les autres réseaux de gestionnaires. Sensibiliser et mobiliser les gestionnaires des terrains du Conservatoire pour organiser une bonne conciliation des usages apicoles et de la protection des pollinisateurs sauvages.</li> </ul>
24.	Mettre en place les paiements pour service environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier des questions et usages spécifiques aux territoires littoraux.</li> </ul>

N° action	Actions du plan biodiversité concernées par les propositions (parmi les 90 actions)	Actions envisagées par le Conservatoire
35.	D'ici la fin du quinquennat, nous conforterons le réseau d'aires protégées. En particulier, nous financerons la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales, dont au moins deux en outre-mer. [...]. Nous demanderons au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres d'étendre d'ici 2022 son domaine protégé d'au moins 10 000 hectares supplémentaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Participer aux projets de création de réserves nationales ou régionales lorsque les sites du Conservatoire sont concernés.</li> <li>· Poursuivre les actions d'intervention foncière à un niveau suffisant (priorisation sur les actions foncières en fonction des moyens disponibles).</li> </ul>
38.	Une nouvelle Stratégie nationale des aires marines protégées sera élaborée en 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Participer à la réflexion nationale sur les aires protégées, notamment sur les protections foncières (Conservatoire, ENS, CEN...) et les trames fonctionnelles littorales (iles et ilots, schorres et prés salés, hauts de plage...).</li> <li>· Mettre en œuvre la stratégie d'intervention 2015-2050 sur le Domaine Public Maritime (DPM) pour aboutir à de nouvelles affectations permettant préservation et gestion, en lien avec la refonte de l'instruction ministérielle correspondante.</li> </ul>
42.	D'ici 2020 des plans nationaux d'actions multi-espèces ou habitats seront élaborés pour les espèces les plus en danger, en particulier dans les territoires d'outre-mer.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Participer par la poursuite des acquisitions et de la gestion, à la mise en œuvre des plans nationaux d'action pour les habitats et espèces des listes de vigilance du Conservatoire (espèces placées majoritairement sous la responsabilité de l'établissement), à savoir (hors outre-mer) : Helix de Corse, Phragmite aquatique, Butor étoilé, Barge à queue noire, Tortue d'Hermann, Aigle de Bonelli, Liparis de Loesel, pollinisateurs sauvages, Gecko de Manapany. Proposer de contribuer à l'élaboration de nouveaux plans sur des habitats et espèces littorales par exemple prés salés, mangroves, savane sèche, forêt sèche, mares temporaires.</li> <li>· Elaborer ou finaliser dans les quatre prochaines années les listes de vigilance du Conservatoire pour les outre-mer (habitats de forêt sèche, savane sèche, tortue caret, busard de Maillard, héron agami, ibis rouge etc...)</li> </ul>
46.	L'intégration de la biodiversité dans les documents de gestion forestière sera renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Mettre en œuvre et diffuser les principes de la note d'orientation adoptée en 2016 sur ce point, dans les documents de planification des espaces forestiers/boisés du Conservatoire qui laissent la place à la naturalité et aux itinéraires techniques innovants (plan de gestion et plan d'aménagement).</li> <li>· Partager les expériences menées avec les autres réseaux d'espaces protégés.</li> </ul>

N° action	Actions du plan biodiversité concernées par les propositions (parmi les 90 actions)	Actions envisagées par le Conservatoire
52. 53.	<p>Nous encouragerons la protection et la promotion des semences de variétés anciennes.</p> <p>Nous encouragerons la protection et la promotion des races patrimoniales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Donner de la visibilité aux actions menées par le Conservatoire au travers des cahiers des charges agricoles. Suivre le nombre de sites sur lesquelles ce type de pratiques est mis en place.</li> <li>· Accueil sur les terrains du Conservatoire de races locales menacées : moutons Ouessant ou « landes de Bretagne », chevaux et taureaux de races « Camargue », vaches pie noire bretonne, nantaises....</li> </ul>
55.	<p>Pour réussir cette ambition, la France portera la biodiversité à haut niveau sur l'agenda politique mondial d'ici 2020.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Participer à la mobilisation pour le congrès mondial de l'UICN à Marseille notamment en organisant 2 ou 3 side-events : Petites Iles de Méditerranée (PIM), dispositif français de protection du littoral (loi littoral et Conservatoire), gestion du trait de côte et solutions fondées sur la nature.</li> </ul>
57.	<p>La France œuvrera au niveau européen pour l'intégration d'ici 2022 de critères environnementaux dans les marchés publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Poursuivre les mesures déjà mise en place au niveau de la politique achats et marchés publics du Conservatoire. Dans le cadre du COP, suivi des marchés faisant appel à l'insertion, à étendre aux clauses environnementales.</li> </ul>
74.	<p>Nous poursuivrons l'accompagnement du programme 65 millions d'observateurs et le déploiement de ses outils originaux destinés au grand public. En effet, les données issues de la recherche et du monde naturaliste peuvent et doivent être enrichies par la contribution des sciences participatives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Partager et diffuser l'expérience Visiolittoral, site collaboratif de partage de données à la disposition des gardes, professionnels et prestataires du Conservatoire.</li> </ul>
75.	<p>Un partenariat sera établi dès la rentrée 2018 entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Transition écologique et solidaire pour ancrer la biodiversité au cœur du système éducatif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Partager et poursuivre l'élaboration et la diffusion des outils pédagogiques à destination des activités scolaires et para-scolaires réalisés dans le cadre du partenariat entre le Conservatoire et la fondation Procter. Création à l'été 2018 d'un espace pédagogique spécifique sur le site Internet du Conservatoire.</li> </ul>
80.	<p>Nous déploierons dès 2019 un réseau d'écovolontaires pour la biodiversité dans l'ensemble des territoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Favoriser la mobilisation de certains gestionnaires de terrains du Conservatoire, du réseau des gardes du littoral, des maisons de sites pour faire appel au bénévolat (exemple de Six-Fours-les-Plages).</li> </ul>

N° action	Actions du plan biodiversité concernées par les propositions (parmi les 90 actions)	Actions envisagées par le Conservatoire
81.	Nous renforcerons dès 2020 les engagements des organisateurs d'évènements sportifs et gestionnaires d'équipements sportifs pour atteindre le même niveau d'excellence environnementale que celui des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Ecarter les manifestations sportives commerciales des sites du Conservatoire (voir note de principes sur l'accueil des sports de nature). Mieux encadrer les activités ou manifestations qui s'y déroulent. Réaliser avec les services de l'Etat des guides à destination des organisateurs lorsque cela n'existe pas.</li> </ul>
88.	Nous renforcerons la police de l'environnement et de la ruralité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Assurer le suivi des MISEN, en tenant compte de la spécificité de la garderie des sites du Conservatoire. Mettre en œuvre les orientations police du programme d'action pour la garderie, adoptées en 2018, en lien avec les gestionnaires.</li> <li>· Proposer une simplification administrative pour les contraventions de grande voirie (modification législative).</li> </ul>
90.	Nous améliorerons l'application de la séquence « éviter-réduire-compenser » pour garantir l'absence de perte nette de biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Partager les expériences sur des cas concrets expérimentés par le Conservatoire permettant de clarifier le caractère additionnel effectif des mesures compensatoires.</li> </ul>